



N^o le juge de paix du canton de St Genesienne. - Marie-Anne Deltrien et Jean Delfan, mariés, propriétaires domiciliés à Cernay, mairie de Cauter, ont l'honneur de vous exposer par la Ministère de M^e Burguère leur avoué. - Sur par jugement du tribunal civil d'Epinal en date du 13 novembre 1861 rendu sur les conclusions des exposants d'une part; entre Louis Cazals et Jean Pissot, mariés, de Paris, ayant M^e Deltrien pour avoué d'autre part; François Deltrien de Cernay et les mariés Simeain de Gallachaux ayant M^e Guiral pour avoué d'autre part, contre Jean Deltrien propriétaire domicilié à Colmenhe, lesdits mariés Delfan ont été admis à faire devant vous la preuve de certains faits soumis au dit jugement. - C'est pourquoi les exposants veulent faire procéder à l'enquête mise à leur charge, vous prient de vouloir bien fixer le jour, lieu et heure auxquels ils pourront citer des témoins devant vous à l'effet de procéder à l'enquête dont s'agit et pour justice. - M^e Burguère avarié signifié la requête ci-dessus, autoris aux mariés Delfan à assigner devant vous les témoins qu'ils se proposent de faire entendre pour le 4 octobre prochain à huit heures du matin en votre prétoire à St Genesienne, parties adverses présentes ou dûment appelées. - St Genesienne le 18 septembre 1861. - Bouché signifié. - Enregistré à St Genesienne le 18 7^{bre} 1861 folio 4, p^{re} 1^{re} cas 6 rev. 1 franc 50 centimes. Témoins compris. pour copie conforme.

J. Burguère

L'an mil huit cent soixante-cinq et le vingt sept septembre, je Pierre Barthelemy huissier ordinaire près le tribunal civil d'Epinal y résidant

Usé signifié

De la requête de Marie-Anne Deltrien et Jean Delfan, mariés, propriétaires domiciliés à Cernay, mairie de Cauter pour lesquels M^e Burguère avarié pris le tribunal civil d'Epinal. Déjà constitué et tenu en état d'écouter. - J'ai signifié à Jean Deltrien propriétaire domicilié à Colmenhe, à François Deltrien propriétaire domicilié à Cernay, à Elisabeth Deltrien et à Pierre Jean Simeain mariés, propriétaires domiciliés à Gallachaux, à Louis Cazals et Jean Pissot, mariés, charbonniers demeurant à Paris, rue St Dominique - St Germain n^o 29, tous pris comme cohéritiers, l'ordonnance rendue sur p^{re}it de requête par M^e le juge de paix du canton de St Genesienne le 18 7^{bre} courant, enregistrée, fixant le jour, lieu et heure auxquels les requérants pourront faire procéder à l'enquête ordonnée par le dit Jean Deltrien par jugement intervenu entre parties, le 13 novembre 1861, expédiée et signifiée, afin qu'ils ne l'ignorent. - Ce faisant j'ai cité les sus-nommés pour comparaitre et à l'audience le quatre octobre prochain à huit heures du matin devant M^e Bouché juge de paix du canton de St Genesienne, commissaire en cette partie, en son prétoire à St Genesienne, aux fins Jean Deltrien voir procéder à l'audition des témoins que les requérants entendent faire entendre dans l'enquête mise à leur charge et lesdits François Deltrien, les mariés Simeain et les mariés Pissot y venir, si bon leur semble, assister à la dite enquête; déclarant tant à ces derniers, qu'au dit Jean Deltrien qu'il

y sera procédé tant en leur absence que présence et que les témoins que les requérants se proposent de faire entendre
 sont: 1. Jean Deltrien propriétaire Deltrien propriétaire domicilié à Cissac; 2. Alexandre Nicolas
 fermier à Parolles et propriétaire à Cissac; 3. Catherine Dames sans profession domiciliée à Vétrives; 4.
 Guillaume Gaudet curé domicilié à Vétrives; 5. Noémi Gaudon veuve Léat sans profession domiciliée
 à Cissac; 6. Louis Galabert domestique chez M. Duch au Duch. Bailleur copie de la requête ordonnance en - enances
 certifiée et signée par M. Bourguigne avoué et du présent, sans: Cette copie à Francis Deltrien, à Xiraluth
 Deltrien et à Pierre-Jean Sirvain, mariés, au domicile de M. Girard leur avoué à Grailon en parlant par
 Francis Deltrien à M. Girard avoué

Coût Douze francs
 J. Marrie



103-48
 1.40
 1.50
 10
 2.25
 22-43
 1.15
 4.50
 13.50
 45
 48-186
 2.25
 3.00
 4.00
 5.00
 6.00
 7.00
 8.00
 9.00
 10.00
 11.00
 12.00
 13.00
 14.00
 15.00
 16.00
 17.00
 18.00
 19.00
 20.00
 21.00
 22.00
 23.00
 24.00
 25.00
 26.00
 27.00
 28.00
 29.00
 30.00
 31.00
 32.00
 33.00
 34.00
 35.00
 36.00
 37.00
 38.00
 39.00
 40.00
 41.00
 42.00
 43.00
 44.00
 45.00
 46.00
 47.00
 48.00
 49.00
 50.00
 51.00
 52.00
 53.00
 54.00
 55.00
 56.00
 57.00
 58.00
 59.00
 60.00
 61.00
 62.00
 63.00
 64.00
 65.00
 66.00
 67.00
 68.00
 69.00
 70.00
 71.00
 72.00
 73.00
 74.00
 75.00
 76.00
 77.00
 78.00
 79.00
 80.00
 81.00
 82.00
 83.00
 84.00
 85.00
 86.00
 87.00
 88.00
 89.00
 90.00
 91.00
 92.00
 93.00
 94.00
 95.00
 96.00
 97.00
 98.00
 99.00
 100.00